

PARUTION : OCTOBRE 2020



Pour les créatifs, venez bricoler avec nous petits et grands le 17 octobre de 10h à 12h



SENTIER de L'HALLOWEEN

Le Samedi, 31 octobre 18H30.

NOUS CHERCHONS des FIGURANTS, Si VOUS êtes INTÉRESSÉS composer
Le 418-334-7335 ou bien Message Facebook



Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

ACCEPTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois de septembre 2020 totalisant 19 651,93\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 36 au 39 totalisant 7 787.02\$.

RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en gérant des retombées économiques importantes;

Attendu que le conseil municipal de la municipalité de **Saint-Adrien-d'Irlande** désire que ce programme Accès-Logis s'applique également en milieu rural au profit de sa communauté;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30\$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

Et résolu à l'unanimité des conseillers de

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

**SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS
RÉGIONS ET RURALITÉ CONCERNANT LE VOLET 4
DU MAMH-PARTICIPATION AU PROJET D'ÉTUDE DE LA
COMMUNAUTÉ SUR LE TERRITOIRE**

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a été informée du projet proposé; soit une étude de la qualité des équipements de communication radio et de la transmission des ondes sur l'étendue du territoire.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, s'engage à participer au projet d'étude sur la qualité des communications sur le territoire et à assumer une partie des coûts.
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.
- Que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande mandate la Ville de Thetford Mines à être la municipalité porteuse du projet. La MRC des Appalaches travaillera de concert dans le projet.

**SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS
RÉGIONS ET RURALITÉ DANS LE CADRE DU VOLET 4 POUR
LES ORGANISMES DONT LE TERRITOIRE EST VISÉ
PAR LE PROJET**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités désirent présenter un projet de coopération intermunicipale dans le cadre de l'aide financière;

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

En conséquence, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande s'engage à participer au projet de « Scène mobile » et à assumer une partie des coûts;

Le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité :

Le conseil nomme la municipalité de Saint-Julien organisme responsable du projet.

Municipalités participantes : Saint-Julien, Saint-Fortunat, Paroisse de Disraeli, Saint-Adrien-d'Irlande.

DEMANDE D'APPUI-CENTRE HISTORIQUE MINE KING-MUSÉE MINERO THETFORD

Attendu que le Musée Minéro, anciennement le Musée minéralogique et minier de Thetford, opère depuis 2016 le Centre historique de la Mine King;

Attendu que le Centre historique de la Mine King cherche à conserver un des éléments des plus significatifs dans le patrimoine industriel de la région et de le mettre en valeur en rénovant et aménageant l'ancienne mine King;

Attendu que le Musée Minéro bénéficie du programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM) pour son bâtiment situé sur le boulevard Frontenac;

Attendu que le Musée Minéro a, depuis 2016, fait sans succès des représentations au ministère de la Culture et des Communications pour que le Centre historique de la Mine King soit inclus dans le programme PAFIM et que l'aide financière accordée au Musée Minéro soit ajustée en conséquence;

Attendu que le Centre historique de la Mine King peut se comparer par sa raison d'être et sa mission à plusieurs institutions muséales à vocation scientifique et technologique qui se sont vues admises au programme de financement;

Attendu que cette aide financière permettrait d'améliorer les services fournis aux visiteurs, de poursuivre le développement du site, de diminuer la charge financière imposée à la Ville de Thetford Mines et de contribuer à sa survie;

En conséquence, il est résolu unanimement que la MRC des Appalaches appui le Musée Minéro de Thetford- KB3 dans sa demande pour que le Centre historique de la Mine

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

King soit inclus dans le programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM).

PROJET LAURENTIA

Attendu que la MRC des Appalaches regroupe 42 604 habitants;

Attendu que l'activité commerciale et industrielle de notre secteur est très importante et constitue une part importante de notre développement;

Attendu que plusieurs de ces entreprises importent et exportent des biens conteneurisés;

Attendu que le projet Laurentia serait l'unique terminal de conteneur en eau profonde sur le fleuve Saint-Laurent;

Attendu que ce projet offrira des avantages économiques importants pour nos entreprises en raison de sa proximité et de la réduction importante du coût de transports;

En conséquence, il est résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Saint-Adrien-d'Irlande appuie et supporte fortement la réalisation du terminal de conteneur en eau profonde, Laurentia.

Que le conseil municipal de Saint-Adrien-d'Irlande souhaite vivement que le gouvernement fédéral agisse activement et avec célérité afin d'autoriser rapidement la réalisation de ce projet majeur qui apportera des retombées directes pour nos entreprises notamment dans le contexte où celles-ci en ont besoin.

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains*

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

APPUI AU CENTRE D'ARCHIVES CONTRIBUTION 2020

Que les membres de ce conseil acceptent de contribuer un montant de 59,40\$ pour l'apport annuel des villes et des municipalités de la MRC des Appalaches, contribution essentielle au maintien d'un service d'archives reconnu dans la région de la MRC des Appalaches puisque la part du milieu est considérée lors de l'attribution de subventions gouvernementales.

PÉRIODE DE QUESTION(S)

Dans tous les cas, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049, du 4 juillet dernier, vous devez maintenant en tant que citoyen nous transmettre vos questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil (site internet, poste, courriel). Ces questions écrites s'ajoutent à la période de questions prévues aux séances.

COVID-19

MESURES PRÉVENTIVES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

Jusqu'à nouvel ordre, les séances du conseil municipal seront tenues à huis clos. Les élus devant participer pourront le faire par videoconférence et l'enregistrement de la séance du conseil municipal sera disponible sur le site de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

Les citoyens qui désirent poser une question peuvent le faire en faisant parvenir celle-ci 24 heures avant la séance du conseil au (418) 335-2585 ou par courriel : dg@stadriendirlande.ca

Le bureau de la municipalité demeurera fermé à la population jusqu'à nouvel ordre dans le but de protéger nos employés pour le bon fonctionnement de la municipalité. Pour obtenir des services ou pour informations, vous pouvez toujours appeler au 418-335-2585 ou par courriel : dg@stadriendirlande.ca

La municipalité continuera d'offrir les services aux citoyens en privilégiant le travail et les communications à distance.

Nous vous invitons à consulter le site quebec.ca/coronavirus ou pour obtenir de l'information en appelant au **1 877 644-4545**

Nous tenons à vous remercier de votre compréhension et de votre collaboration. Soyons vigilants afin que la situation se rétablisse le plus rapidement possible.

LOCATION DE SALLE-DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE À SIGNER **AVIS-LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

Vu la situation actuelle de notre région, il est fortement recommandé de suspendre jusqu'à nouvel ordre, les locations de salle pour éviter les rassemblements intérieurs.

Surveiller les points de presse du gouvernement concernant les rassemblements.

RÉCUPÉRATION TUBULURE ACÉRIQUE

Nous sommes très fiers de vous présenter le nouveau service de récupération de la tubulure acéricole. Depuis le mois de septembre, la MRC, en partenariat avec la Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT), a mis en place un service pour récupérer la tubulure acéricole (tubulure 5/16 et maître-ligne) sur le site de la RIRT. Par la suite la RIRT va transporter la tubulure chez Environek à Saint-Malachie. Nous offrons gratuitement ce service aux résidents de la MRC des Appalaches et aux propriétaires d'érablières basées sur le territoire de la MRC des Appalaches. Évidemment, les propriétaires d'érablières qui ne sont pas basés sur notre territoire pourront aller porter leur tubulure à la RIRT, mais ils devront alors payer. Nous demandons que la tubulure soit séparée entre le 5/16 et les « maîtres-lignes », propre et sans broche. Si possible, les tubulures sont sans raccords et chalumeaux.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca